



Quels sont les avantages de la classification CITE 2011 pour les indicateurs de l'éducation ?

- La *Classification internationale type de l'éducation (CITE)* est le cadre de référence utilisé pour classer les programmes éducatifs et les certifications correspondantes par niveaux d'éducation et domaines d'études. Les définitions et les concepts fondamentaux de la CITE ont été établis de manière à être internationalement valides et applicables à l'ensemble des systèmes d'éducation.
- Deuxième révision majeure de cette classification, la CITE 2011 prend en compte des évolutions importantes dans la structure de l'enseignement tertiaire résultant de la mise en œuvre du processus de Bologne en Europe, le développement des programmes d'éducation de la petite enfance et un intérêt accru pour les statistiques relatives aux résultats de l'éducation, comme le niveau de formation.
- La CITE 2011 a été utilisée pour la première fois pour la collecte des données des indicateurs publiés dans cette édition 2015 de *Regards sur l'éducation*. Cette nouvelle classification offre de nouvelles perspectives analytiques, tant au niveau de l'enseignement tertiaire qu'à celui de l'éducation de la petite enfance.
- La classification CITE des domaines d'études a fait l'objet d'une révision distincte. La *Classification des domaines d'études et de formation de la CITE 2013 (CITE-F 2013)* sera utilisée pour la première fois dans l'édition 2017 de *Regards sur l'éducation*.

On note un intérêt croissant pour les comparaisons internationales, parallèlement à la nécessité d'indicateurs plus quantitatifs.

Face à la mondialisation de l'économie, les perspectives internationales suscitent un intérêt croissant. Les pouvoirs publics s'intéressent ainsi de plus en plus aux analyses comparatives internationales portant sur les possibilités d'apprentissage et les résultats de l'éducation au moment d'élaborer leurs politiques pour améliorer les perspectives économiques et sociales des individus, promouvoir une plus grande efficacité des systèmes scolaires et mobiliser des ressources pour faire face à une demande croissante.

Les pouvoirs publics sont loin d'être les seuls à s'intéresser aux comparaisons internationales des systèmes d'éducation ; tout un éventail d'acteurs et d'institutions y portent également un grand intérêt – des chercheurs en quête de données pour approfondir leurs analyses, à l'opinion publique désireuse de savoir dans quelle mesure les écoles réussissent à former des élèves et des étudiants de classe internationale.

Ces besoins croissants sont allés de pair avec la multiplication des données comparables entre les pays dans le domaine de l'éducation. Au cours des dernières décennies, les immenses progrès accomplis dans les techniques statistiques, la collecte des données et les procédures de traitement des données ont permis aux responsables politiques, aux chercheurs et au grand public de prendre la mesure de l'expansion de l'éducation dans le monde, de comparer les niveaux de performance et de tirer des enseignements de l'expérience des autres pays.

Il est nécessaire de disposer d'un cadre international permettant de collecter et de soumettre des données sur les programmes éducatifs pour produire des statistiques et des indicateurs de nature comparable à l'échelle internationale dans le domaine de l'éducation.

Comme la structure des systèmes d'éducation varie énormément d'un pays à l'autre, il est nécessaire de disposer de normes et de cadres internationaux afin de produire des statistiques et des indicateurs de nature comparable à l'échelle internationale dans le domaine de l'éducation. La *Classification internationale type de l'éducation (CITE)* de l'UNESCO, élaborée en collaboration avec les pays et d'autres organisations internationales telles qu'Eurostat et l'OCDE, est le cadre de référence utilisé pour classer les programmes éducatifs et les certifications correspondantes par niveaux d'éducation et domaines d'études. Les définitions et les concepts fondamentaux de la CITE ont été établis de manière à être internationalement valides et applicables à l'ensemble des systèmes d'éducation.

La classification des programmes éducatifs de chaque pays dans le cadre de la CITE – à l'aide des cartographies de la CITE –, permet de garantir une plus grande transparence, cohérence et compréhension des comparaisons internationales. Les cartographies de la CITE analysent chaque programme éducatif national à l'aune d'une série de questions portant notamment sur les conditions d'admission, l'âge d'entrée, la durée, les diplômes obtenus, ainsi que le niveau de la CITE correspondant du préprimaire à l'enseignement tertiaire.



Le cas échéant, les trois organisations internationales participantes (à savoir l'UNESCO, Eurostat et l'OCDE) peuvent consulter les pays à titre individuel afin de résoudre les problèmes éventuels de classification pouvant compromettre la comparabilité des données relatives à leurs systèmes d'éducation. Sur la base de ces informations, les trois organisations internationales produisent, en consultation avec des statisticiens nationaux, des cartographies de la CITE pour chaque pays.

La CITE doit s'adapter aux évolutions des systèmes d'éducation.

La structure des systèmes d'éducation et d'apprentissage a connu des mutations profondes au cours des 40 dernières années. Si l'enseignement tertiaire était auparavant réservé à une élite assez restreinte, en 2013, dans les pays de l'OCDE, ce sont environ 44 % des 25-34 ans qui ont terminé leurs études après avoir décroché un diplôme de ce niveau d'éducation.

Reflétant ces évolutions, la CITE a été révisée par deux fois depuis sa première conception par l'UNESCO au milieu des années 70 : une première fois en 1997 (CITE 97), puis une deuxième fois entre 2009 et 2011 afin de créer la CITE 2011, adoptée en novembre 2011. Cette dernière révision prend en compte la mise en œuvre de la structure licence-master-doctorat adoptée par les systèmes d'enseignement tertiaire européens suite à la Déclaration de Bologne, le développement des programmes d'éducation de la petite enfance et l'intérêt accru des responsables politiques pour les statistiques relatives aux résultats de l'éducation, comme le niveau de formation de la population. La CITE 2011 a été utilisée pour la première fois pour la collecte des données des indicateurs publiés dans cette édition 2015 de *Regards sur l'éducation*.

La classification CITE des domaines d'études a fait l'objet d'une révision distincte. La *Classification des domaines d'études et de formation de la CITE 2013* (CITE-F 2013) sera utilisée pour la première fois dans l'édition 2017 de *Regards sur l'éducation* et devrait permettre l'amélioration des analyses sur les liens entre le choix du domaine d'études et les débouchés sur le marché du travail.

Quels sont les principaux changements introduits dans la CITE 2011 ?

- **Une meilleure définition des niveaux d'éducation, des programmes et des niveaux de formation**

La classification CITE couvre l'enseignement formel et non formel, et sa version révisée de 2011 propose une amélioration des définitions de ces deux types d'enseignement, des activités éducatives et des programmes. La classification CITE 2011 présente également une révision de la classification des niveaux des programmes éducatifs (CITE-P) de la CITE 97 et introduit une classification correspondante des niveaux d'éducation atteints (CITE-A) sur la base de certifications éducatives reconnues. Ces révisions devraient permettre une correspondance plus claire entre les statistiques sur les taux de scolarisation et celles sur les niveaux de formation.

Les niveaux d'éducation ont en outre été définis avec plus de clarté, ce qui pourrait s'avérer particulièrement utile pour les programmes qui se trouvaient auparavant à la limite entre deux niveaux (par exemple, entre les niveaux 3 et 4 de la CITE) et garantir la cohérence de la classification entre les pays.

- **Dimensions révisées dans les niveaux de la CITE**

Les dimensions complémentaires des niveaux de la CITE ont également été révisées. La CITE 2011 n'inclut que deux catégories d'orientation – l'enseignement général et l'enseignement professionnel – et laisse de côté les programmes auparavant classés dans la catégorie préprofessionnelle (CITE 97), car ils ne permettent pas l'obtention de certifications pertinentes pour le marché du travail. Dans la CITE 2011, ces programmes sont désormais principalement considérés comme relevant de l'enseignement général.

La CITE 97 distinguait également deux sous-catégories dans l'enseignement tertiaire selon le type d'enseignement auquel la certification obtenue donnait accès, alors que la CITE 2011 n'identifie qu'un groupe de programmes donnant accès à des niveaux plus élevés de la CITE. La sous-catégorie « achèvement de niveau avec accès à des niveaux plus élevés » de la CITE 2011 correspond aux catégories A et B combinées de la CITE 97. La CITE 2011 subdivise encore les programmes qui ne permettent pas d'accéder à des niveaux supérieurs de la CITE dans les sous-catégories « sans achèvement de niveau », « achèvement partiel de niveau » et « achèvement de niveau ». Ces trois sous-catégories de la CITE 2011 correspondent à la catégorie C de la CITE 97.

- **L'augmentation du nombre de niveaux d'éducation**

La CITE 2011 identifie neuf niveaux d'éducation, soit deux de plus que la CITE 97 (voir le tableau 1). Les changements sont intervenus aux deux extrémités de la classification : dans l'éducation de la petite enfance et l'enseignement tertiaire.

**Tableau 1. Comparaison des niveaux d'éducation entre la CITE 2011 et la CITE 97**

CITE 2011		CITE 97	
01	Développement éducatif de la petite enfance	-	-
02	Enseignement préprimaire	0	Enseignement préprimaire
1	Enseignement primaire	1	Enseignement primaire ou premier cycle de l'éducation de base
2	Premier cycle de l'enseignement secondaire	2	Premier cycle de l'enseignement secondaire ou deuxième cycle de l'éducation de base
3	Deuxième cycle de l'enseignement secondaire	3	(Deuxième cycle de l') enseignement secondaire
4	Enseignement post-secondaire non tertiaire	4	Enseignement post-secondaire non tertiaire
5	Enseignement tertiaire de cycle court	5	Premier cycle de l'enseignement tertiaire (ne menant pas directement à une certification de chercheur hautement qualifié) (5A, 5B)
6	Licence ou niveau équivalent		
7	Master ou niveau équivalent		
8	Doctorat ou niveau équivalent	6	Second cycle de l'enseignement tertiaire (menant à une certification de chercheur hautement qualifié)

L'**enseignement tertiaire**, habituellement entendu comme enseignement académique, mais comprenant également l'enseignement professionnel avancé, a été restructuré pour permettre une meilleure distinction entre les programmes de licence, de master et de doctorat. Il inclut désormais quatre niveaux, alors qu'il n'en comprenait que deux dans la CITE 97. Le premier cycle de l'enseignement tertiaire (soit le niveau 5 de la CITE 97) se subdivise désormais en trois niveaux : l'enseignement tertiaire de cycle court (niveau 5), la licence ou niveau équivalent (niveau 6), et le master ou niveau équivalent (niveau 7). Les programmes relevant auparavant du second cycle de l'enseignement tertiaire (soit le niveau 6 de la CITE 97) correspondent désormais au niveau 8 – doctorat ou niveau équivalent.

L'**éducation de la petite enfance** (niveau 0), soit les programmes possédant une composante éducative volontaire et ciblant les enfants dont l'âge est inférieur à celui d'entrée dans l'enseignement primaire, a été élargie. Ces programmes sont désormais subdivisés en deux sous-catégories en fonction de l'âge de l'enfant et du niveau de complexité du contenu éducatif. La CITE 2011 comprend une nouvelle catégorie : les programmes de développement éducatif de la petite enfance (code 01), généralement conçus pour les enfants de moins de 3 ans, qui n'étaient pas couverts dans le cadre de la CITE 97. L'enseignement préprimaire (code 02), conçu pour les enfants généralement âgés de 3 ans ou plus, correspond au niveau 0 de la CITE 97. Les programmes intégrés, conçus pour inclure aussi bien les enfants de moins de 3 que ceux de plus de 3 ans, relèvent du niveau 01 ou 02 en fonction de l'âge des enfants qu'ils accueillent. Cela peut impliquer de procéder à des estimations des dépenses et du personnel à ces deux niveaux respectivement.

La CITE 2011 offre de nouvelles perspectives analytiques au niveau de l'enseignement tertiaire...

La classification CITE 2011 permet l'élaboration de nouveaux indicateurs et peut aider à mieux comprendre les différences notables observées entre les systèmes d'éducation des différents pays. Il ressort ainsi des nouvelles données compilées sur la base de la CITE 2011 que dans les pays de l'OCDE, la mobilité internationale des étudiants tend à être nettement plus élevée chez les doctorants qu'à tout autre niveau de l'enseignement tertiaire, mais aussi sensiblement plus élevée au niveau master qu'au niveau licence ou tertiaire de cycle court. Ce constat s'avère particulièrement intéressant dans le contexte de la différenciation des frais de scolarité entre les ressortissants nationaux et les étudiants en mobilité internationale, et entre les différents niveaux de l'enseignement tertiaire (voir le graphique 1).

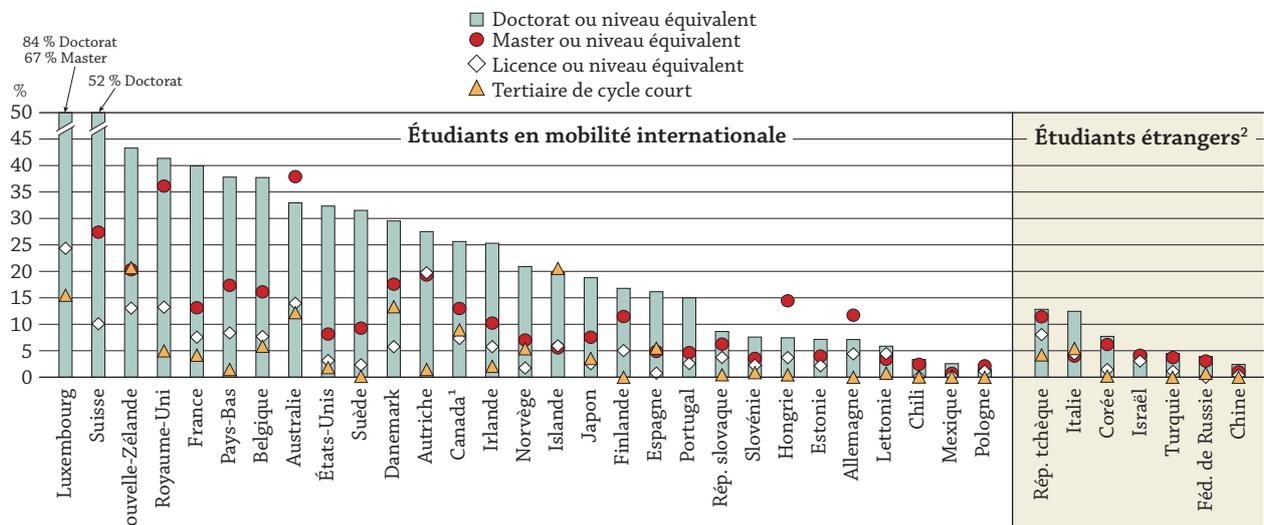
Un autre exemple des nouvelles avancées permises par la CITE 2011 réside dans l'analyse de la variation significative des débouchés professionnels entre les différents niveaux de formation. Les données de l'édition 2015 de *Regards sur l'éducation* montrent ainsi que les actifs occupés titulaires d'une licence ou d'un diplôme équivalent perçoivent des revenus environ 60 % supérieurs à ceux des actifs occupés diplômés du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, tandis que ceux qui sont titulaires d'un master, d'un doctorat ou d'un diplôme équivalent gagnent plus du double (voir le graphique A6.1 dans *Regards sur l'éducation 2015*).

... ainsi qu'au niveau de l'éducation de la petite enfance.

De plus en plus d'éléments montrent l'importance de l'éducation de la petite enfance pour les résultats tout au long de la vie, en particulier dans certains groupes défavorisés. L'éducation de la petite enfance est ainsi particulièrement bénéfique pour les élèves issus de l'immigration. En outre, il ressort des nouvelles analyses de l'édition 2015 de *Regards sur l'éducation* qu'en moyenne, plus de 50 % des enfants inscrits dans des programmes de développement éducatif de la petite enfance (CITE 01) fréquentent un établissement privé, ce qui peut représenter une lourde charge financière pour les parents issus d'un milieu socio-économique défavorisé, même en cas d'accès à des subventions publiques (voir le graphique C2.3 dans l'édition 2015 de *Regards sur l'éducation*).



Graphique 1. **Mobilité des étudiants dans l'enseignement tertiaire, selon le niveau de la CITE (2013)**
 Pourcentage d'étudiants étrangers/en mobilité internationale dans les effectifs totaux de l'enseignement tertiaire



1. Année de référence : 2012.

2. Les étudiants étrangers sont définis sur la base du pays dont ils sont ressortissants. Comme ces données ne sont pas comparables à celles sur les étudiants en mobilité internationale, elles sont présentées séparément dans ce graphique.

Les pays sont classés par ordre décroissant du pourcentage d'étudiants étrangers/en mobilité internationale scolarisés en doctorat ou dans un niveau équivalent.

Source : OCDE. Tableau C4.1. Voir les notes à l'annexe 3 (www.oecd.org/fr/education/regards-sur-l-education-19991495.htm).

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/888933284253>

Pour conclure : L'adoption de la CITE 2011 constitue une étape importante dans un processus à long terme visant à améliorer la comparabilité des statistiques dans le domaine de l'éducation. Utilisée pour la première fois dans les indicateurs publiés dans cette édition 2015 de *Regards sur l'éducation*, cette classification révisée permet de renouveler le champ analytique, notamment pour l'éducation de la petite enfance et l'enseignement tertiaire. Dans les années à venir, les travaux autour de la CITE 2011 se poursuivront afin d'intégrer la différenciation entre les niveaux de l'enseignement tertiaire et les domaines d'études dans un nombre croissant d'indicateurs, et d'améliorer la couverture et la comparabilité des données sur l'éducation de la petite enfance.

Pour tout complément d'information

ISU (2014), *Classification des domaines d'études et de formation de la CITE 2013 (CITE-F 2013)*, Institut de statistique de l'UNESCO, Canada, Montréal.

ISU (2012), *Classification internationale type de l'éducation : CITE 2011*, Institut de statistique de l'UNESCO, Canada, Montréal.

OCDE (2015), *Regards sur l'éducation 2015 : Les indicateurs de l'OCDE*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE/Eurostat/Institut de statistique de l'UNESCO (2015), *Manuel opérationnel de la CITE 2011 : Directives pour la classification des programmes éducatifs nationaux et des certifications correspondantes*, Éditions OCDE, Paris.

Contacter

Etienne Albiser (Etienne.ALBISER@oecd.org) / Éric Charbonnier (Eric.CHARBONNIER@oecd.org)

Voir

www.oecd.org/fr/edu/rse.htm

[Les compétences des adultes à la loupe](#)

[Les indicateurs de l'éducation à la loupe \(numéros précédents\)](#)

[PISA à la loupe](#)

[L'enseignement à la loupe](#)

Le mois prochain

[Diplômés de licence et master : qui son-ils ?](#)

Crédit photo : © Ghislain & Marie David de Lossy/Cultura/Getty Images

Ce document est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont employés ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem-Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

2014 2013 2012 2011 2010 2009 2008 2007 2006 2005 2004 2003 2002 2001 45%